



## Choix entre deux testaments réaliser a plus de 10 ans d'intervale

Par **Thierrybisca**, le **21/10/2015** à **09:48**

Bonjour, mon père vient de décédé ,il a fait deux testaments un en 1976 ou il léguait l'ensemble de ses bien a ses enfants sous réserve de l'usufruit de ma mère et un autre testament en 1984 une donation entre époux. Je voudrais savoir si celui de 1984 remplace et annule celui de 1976 ?

Par **youris**, le **21/10/2015** à **11:08**

bonjour,  
le testament le plus récent n'annule que les dispositions inconciliables avec celles des testaments précédents.  
si une disposition prévue dans le testament de 1976 n'est pas contredite et est applicable par le testament de 1984, cette disposition reste valable.  
une donation entre époux n'est pas un testament.  
en 1984 votre père a refait un testament, ou les époux se font une donation au dernier vivant notariée.  
salutations